

## **PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL D'ETABLISSEMENT DU 10 SEPTEMBRE 2024, A 19H30, A BALLAIGUES**

Présidence : M. Dominique Affolter, Président du CET et Conseiller à La Praz

Présents : Mme Muriel Vuagniaux, Municipale à Bofflens, M. Luc-Olivier Stramke, Municipal à Vallorbe, M. Dominique Affolter, Conseiller à La Praz,  
M. Olivier Ponnaz, Directeur à Vallorbe Mme Amélie Noël, Enseignante à Vallorbe, Mme Evelyne de Icco, Enseignante à Romainmôtier  
Mme Nathalie Brechbühl, Représentante des parents à Bretonnières, M. Christophe Hinvi, Représentant des parents à Vallorbe, M. Ricardo Ribeiro, Représentant des parents à Vallorbe  
Mme Mélanie Lachaise, Représentante de l'APE à Vallorbe, Mme Cindy Leresche, Amis Gym Ballaigues.

Excusé(es) : -

Absent : M. Simon Sutter, FC Vallon du Nozon

Secrétaire : Mme Faten Ben Messaoud

Invitées : Mesdames Angélique Bruand et Lucia Recordon, collaboratrices administratives à l'AscoVaBaNo

Ordre du jour tel qu'annoncé sur la convocation :

1. Accueil
2. Démission (art. 16) (art. 11 c,d et 12)
3. Présentation des collaboratrices administratives de l'AscoVaBaNo
4. Adoption de l'ordre du jour (art. 23)
5. Approbation du procès-verbal de la séance du 12 mars 2024 (art. 23)
6. Lecture des courriers reçus (art. 23)
7. Communications de la Direction et des Quarts
8. Droit d'initiative (art. 24)
9. Divers et propositions individuelles
10. Agenda

## 1. ACCUEIL

M. Dominique Affolter, Président, ouvre la séance à 19h30 et souhaite la bienvenue à tous les participants. Une attention particulière est portée à Mme Faten Ben Messaoud, nouvelle secrétaire, ainsi qu'à M. Luc-Olivier Stramke, Municipal à Vallorbe.

Le public est composé de deux personnes. M. Affolter les remercie de leur présence et précise qu'il ne leur est pas permis d'intervenir lors de la séance.

Un tour de table est effectué permettant à chacun de se présenter brièvement.

## 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le point 4 de l'ordre du jour est avancé au point 2. Cette modification est acceptée à l'unanimité.

## 3. PRESENTATION DES COLLABORATRICES ADMINISTRATIVES DE L'ASCOVABANO

Mme Angélique Bruand est responsable de la gestion des transports, des restaurants scolaires, des devoirs surveillés ainsi que d'une partie de la comptabilité.

Mme Lucia Recordon, quant à elle, prend en charge les ressources humaines, le secrétariat du Codir et la communication avec les différents départements.

Elles occupent respectivement 2 postes à 70 %.

## 4. DEMISSION

Mme Isabelle Viatte

## 5. APPROBATION DU P.V DU 12 MARS 2024

En lieu et place de « l'UAPE a récemment mis en place 36 places supplémentaires », Mme Muriel Vuagniaux, demande qu'un correctif soit apporté à la page 2, point 3, 2ème paragraphe : « l'UAPE le Môtier a obtenu l'autorisation d'ouvrir 36 places d'accueil sur les 3 tranches horaires depuis la rentrée 2023.

*Le P.V est accepté avec cette modification.*

## 6. LECTURE DES COURRIERS REÇUS

- Démission de Mme Isabelle Viatte
- Lettre de M. Julien Maret relayée par Mme Lachaise concernant la communication scolaire pour les parents séparés.

L'accès au portail AscoVaBano est limité à un seul parent, qui peut effectuer des modifications (inscription, annulation à la cantine, etc.). Le second parent ne dispose que d'un accès consultatif, ce qui peut poser des difficultés dans le cas de parents séparés. Il en va de même pour la réception des courriers liés au transport et à la cantine.

Mme Bruand et Mme Recordon précisent que, dans ce cas précis, l'AscoVaBano n'avait pas connaissance de cette situation. De plus, l'AscoVaBano ne dispose pas de moyens permettant d'identifier le statut marital des parents. Sur le portail, l'inscription des deux parents n'est pas obligatoire : un seul suffit.

La solution proposée consiste à ajouter le deuxième parent en tant que représentant légal.

M. Ponnaz rappelle que cette question relève du parascolaire et non du cadre scolaire. Par ailleurs, la protection des données complique la transmission et la réception de certaines informations.

L'école et l'Association étant deux entités distinctes, les parents doivent s'adresser directement à chacune d'elle.

Il est suggéré d'aborder ce sujet lors des rencontres parents-professeurs. Afin de remédier à cette problématique, Mme Muriel Vuagniaux souligne que le site internet de l'Association est régulièrement mis à jour et contient l'ensemble des informations et contacts nécessaires. Les parents peuvent donc contacter les 2 collaboratrices afin de transmettre les informations pertinentes.

#### **Courrier de l'APé VAUD (Association Vaudoises des Parents D'élèves)**

- À la suite de la proposition de l'APé VAUD, nous avons commandé 300 brochures et autocollants à distribuer pendant la rencontre parents-professeurs.
- Check liste : l'APé VAUD a proposé à tous les Présidents des CET de relayer cette liste de contrôle des informations numériques afin que chaque membre du CET puisse vérifier les informations et, le cas échéant transmette les informations de modifications et/ou de compléments aux divers secrétariats concernés.
- Le Président propose que les dates des séances des quart-parents soient publiées dans l'agenda web de l'école

#### **7. COMMUNICATION DES QUARTS (PARENTS, ORGANISATIONS, COMMUNE, ET ECOLE)**

- **Quart parents** : une faible participation des parents aux différentes séances a été constatée. Pour y remédier, il est envisagé de planifier les dates des séances du CET bien à l'avance. Il semblerait également que la participation des parents soit influencée par la proximité entre le lieu de la séance et leur lieu de résidence. Afin d'impliquer davantage les parents, il est important de renforcer les canaux de communication (e-mails, site internet, etc.).
- **Problème de bus et de cantine dans le Vallon du Nozon** : en raison des horaires et du manque de mini-bus, les jeunes enfants doivent emprunter les grands bus de ligne pour se rendre au collège, ce qui soulève des préoccupations en matière de sécurité. Lors d'un Codir restreint de l'AscoVaBaNo, l'idée d'un parrainage entre un grand et un petit élève a été évoquée, mais la question de la responsabilité d'un enfant envers un autre demeure. Une charte a été diffusée à tous les utilisateurs des bus scolaires. Elle devra être signée par les enfants et leurs parents afin de les sensibiliser et de renforcer leur engagement pour garantir la sécurité de chacun.
- Les élèves de 5 et 6<sup>ème</sup> n'ont plus la possibilité de manger à Vaulion. La création d'une APmi (Accueil pour la Pause de Midi) à Romainmôtier a été envisagée, mais cette option a été écartée, car le quota de l'UAPE à 12h n'est pas suffisamment atteint.

- **Quart organisations**

**Communication de M. Ponnaz :**

Nombre d'élèves avant les vacances d'été : **1017**.

Nombres d'élèves au retour des vacances d'été : **1055**, soit une augmentation de 38 élèves ou l'équivalent de 2 classes.

Le centre EVAM de Ballaigues voit une augmentation de 7 élèves mais certains d'entre eux sont scolarisés dans nos classes et pas dans le groupe d'accueil.

L'impact est relevé en 3-4 P, le vallon du Nozon n'est pas épargné en 6P à Vaulion et au secondaire à Vallorbe.

Nous avons augmenté l'emploi du temps d'enseignantes, engagé une enseignante primaire pour du co-enseignement, engagé un enseignant secondaire pour dédoubler des groupes à 28 élèves.

Cet aspect, nous pouvons le maîtriser. Le gros souci devient les locaux à disposition :

- Nous sommes en déficit de 17 périodes en salle de gym et 3 périodes par classes futures qui devront être ouvertes l'année scolaire prochaine, soit 23 périodes estimées.
- Nous avons vraiment besoin de locaux pour le secondaire, l'horaire d'utilisation des salles est complet, nous allons tester cette année des périodes supplémentaires à midi.
- Nous avons le projet de proposer l'horaire continu dès la 9ème année si le réfectoire permet cette organisation.
- Il devient donc urgent de réfléchir à la suite de Vallorbe.

**Nouvel horaire de l'école** : au mois de décembre sera introduit le nouvel horaire CFF, nous allons modifier les heures de début et fin de l'école tel qu'il vous l'a été présenté au printemps. Nous allons pouvoir rétablir un horaire de gym pour les 7-8 P de Vaulion qui sera plus cohérent que maintenant. Un courrier sera adressé tout prochainement à chaque parent afin de décrire les futurs horaires de chaque cycle.

Proposition d'octroi des deux ½ journées pour l'établissement : mercredi matin 28 mai 2025 veille de l'ascension et vendredi 27 juin 2025 après-midi, veille des vacances d'été.

**Congé joker** : à partir de la rentrée scolaire d'août 2024, les familles peuvent utiliser le congé joker. Pour ce nouveau type de congé, les parents n'ont pas besoin de donner une justification. Les modalités du congé sont expliquées par le Directeur.

Explications selon page du carnet de l'élève.

### **Informations diverses :**

- Le 6 septembre a eu lieu notre marche d'établissement où tous les élèves étaient de sortie ce jour-là. Cette journée, organisée par le groupe durabilité transition école, a bien été appréciée et nous avons pu créer des relations entre les élèves petits et grand, et créer une vraie cohésion d'établissement. Nous allons certainement organiser des événements de ce type (pas forcément une marche) dans le futur.
- L'établissement a tenu un stand commun avec la SIC au comptoir de Vallorbe du 4 au 8 septembre afin d'essayer de répondre aux questions suivantes : Que faire après l'école ? Comment trouver une place d'apprentissage ? ou une place de stage ?
- Des enseignants se sont relayés pour tenir ce stand. Nous avons pu amener de la visibilité sur le travail fourni tout au long de l'année pour aider les élèves et créer des relations accrues avec les entreprises de la région.

### **Communication des enseignantes :**

- Mme Amélie Noël déplore le manque de salles
- Mme Evelyne De Icco souligne que la répartition des 60 élèves dans trois bus différents, effectuée par les enseignants, a entraîné un certain désordre en raison du manque de personnel. Pour éviter cette situation à l'avenir, elle propose de mettre en place des accompagnateurs durant les premières semaines de la rentrée afin d'aider les enfants à monter dans le bon bus. De plus, les difficultés rencontrées sont aggravées par la présence de voitures stationnées sur les emplacements réservés aux bus.
- Mme Muriel Vuagniaux indique qu'un soutien aux enseignants est possible et que cette question pourra être discutée lors de la prochaine séance du CET.
- Par ailleurs, un manque de matériel a été constaté dans les classes de secondaire 1, conséquence directe de l'augmentation du nombre d'élèves.

### **Quart sociétal :**

Mme Mélanie Lachaise souhaite remercier l'assemblée pour son écoute attentive et son soutien. Elle souligne également que le site internet est particulièrement bien conçu et complet. Elle tient à exprimer sa gratitude envers les deux collaboratrices pour leur réactivité et leur efficacité.

### **8. DROIT D'INITIATIVE (ART.24)**

Néant

## 9. DIVERS ET PROPOSITIONS INDIVIDUELLES

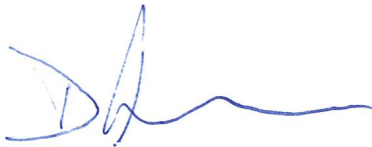
- M. Affolter demande que chaque membre vérifie ses coordonnées sur la liste des membres du Cet
  - Est-ce utile que les collaboratrices administrative doivent assister aux séances du CET ?
- M. Ponnaz y est favorable mais la décision doit être prise par le Codir.

## 10. AGENDA

Le Président propose le 11 mars 2025 à 19h30 à Vallorbe, ce qui est validé par l'Assemblée.

La séance est clôturée à 21h30, un apéritif est offert par la Commune de Ballaigues et l'AscoVaBaNo.

Le Président



Dominique Affolter

La Secrétaire



Faten Ben Messaoud

### Documents joints

- ✓ Règlement congé Joker
- ✓ Check-list
- ✓ Règles transport
- ✓ Charte transport